



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE GTI

Compte rendu de la 27ème séance plénière du 19 octobre 2022 à 14h30.

Liste des présents et des procurations données en annexe.

1. Ouverture de séance.

M le préfet des Vosges en sa qualité de président de la CLE par intérim présente l'objet de la réunion.

La commission est ici réunie, dans sa nouvelle configuration établie par arrêté n° 71/2022 du 22 septembre 2022 suite au renouvellement imposé à l'issue des 6 années réglementaires.

Le préfet souhaite la bienvenue aux nouveaux membres désignés et remercie l'ensemble des participants.

La Commission Locale de l'Eau est composée de 3 collèges avec 24 membres pour le 1^{er} collège des représentants des collectivités territoriales, groupements et établissements publics locaux, 13 pour le 2^{ème} collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations, et 9 pour le 3^e collège des représentants de l'État et Établissements publics.

Cette composition, identique en nombre à la précédente, compte donc 46 membres dont 10 nouvelles désignations.

Le préfet rappelle que l'ordre du jour de cette réunion se limite aux élections du président, des vice-présidents et du nouveau bureau.

Comme le précise le Code de l'Environnement, le président et ses vice-présidents sont issus et élus par les membres du 1^{er} collège.

Pour le bureau, chaque collège désigne ses propres représentants.

2. Élection du président.

Il est rappelé que le vote peut s'effectuer à bulletin secret ou à main levée si l'assemblée ne s'y oppose pas.

C'est cette deuxième proposition qui est adoptée.

Le préfet sollicite les candidatures : Mme BEGEL se présente et est la seule candidate.

Les 24 membres du 1^{er} collège (liste jointe en annexe page1) sont cités et les procurations données sont indiquées (liste jointe en annexe page 1).

Compte tenu des procurations données, on compte 22 votes exprimés, deux membres de ce collège étant absents et n'ayant pas donné de consigne particulière.

Le vote s'effectue à main levée et après vérification de Mme AUROY, 22 suffrages sont bien exprimés.

Mme BEGEL est élue présidente de la CLE.

3. Élection des vice-présidents.

Il est proposé de reconduire le schéma précédent dans le cadre de cette élection, à savoir une composition avec deux vice-présidents dont il est rappelé qu'ils sont issus et désignés au sein du 1^{er} collège.

Le préfet sollicite les candidatures et ce sont Mrs COUSOT et JOURDAIN (par procuration) qui se positionnent.

Il est procédé au vote et après vérification des 22 suffrages exprimés, les deux candidats sont élus au poste de vice-président.

Le préfet donne la parole à Mme BEGEL qui tient à remercier les membres votants pour son élection et celle de ses vice-présidents.

Elle précise qu'elle mettra tout en œuvre pour assurer la continuité du travail accompli dans le cadre de l'élaboration de ce SAGE GTI.

4. Élection du bureau.

Le préfet interroge sur la composition précédente du bureau et il est rappelé que l'ancien bureau était composé de 13 membres. Il est proposé de reconduire le nouveau bureau dans ce même format à savoir 7 membres issus du 1^{er} collège, 3 du 2^{ème} collège et 3 du 3^{ème} collège.

Il est procédé à l'élection des membres du bureau pour le 1^{er} collège. (liste jointe en annexe page 1)

M le préfet demande quels sont les candidats,

Font acte de candidature :

Mmes BEGEL, BOULLIAT, GOULAIN et PATARD

MM. JOURDAIN, SAUVAGE, COUSOT et MANGIN.

Ce sont donc 8 candidatures déclarées.

La réglementation de composition ne s'opposant pas à une candidature supplémentaire et compte tenu de l'accord des membres de la commission, c'est sur cette base de 8 désignations que s'effectue le vote.

Il est procédé au vote et après vérification des exprimés, les huit candidats sont élus pour siéger au sein du bureau.

L'élection pour les représentants du 2^{ème} collège vient ensuite. (liste jointe en annexe page 2)

Il est fait mention des membres siégeant dans l'ancien bureau et le préfet souhaite connaître les candidats.

Font acte de candidature :

MM. FLECK, JACOBÉ et WOLLENSCHNEIDER.

Une interrogation se pose sur une candidature supplémentaire mais cette éventualité est écartée et c'est sur la base de 3 candidatures que s'effectue le vote.

Les trois candidats sont élus pour siéger au sein du bureau.

Pour le 3ème collège, le représentant de la DDT, celui de l'ARS et celui de l'Agence de l'Eau sont désignés par le préfet.

Le nouveau bureau ainsi constitué comporte donc 14 membres.

5. Questions et remarques diverses.

Mme BEGEL informe qu'elle envisage une prochaine réunion de la CLE en janvier sur une date à définir après l'enquête publique.

M FLECK fait remarquer qu'il avait demandé une réunion de la Commission Locale de l'Eau sur la problématique sécheresse. Il déplore que cette réunion n'ait pas eu lieu car il estime qu'il faut une réflexion sur ce territoire.

Selon lui, les projets d'autorisation et la méconnaissance de cette nappe sont des éléments suffisamment importants pour justifier une réunion avant janvier.

M VANNSON estime que l'agenda de la CLE doit être établi à la seule appréciation de la présidente.

Mme BEGEL mentionne que les éléments évoqués précédemment peuvent faire l'objet d'échanges dans une future réunion de bureau.

Le préfet souhaite faire un point sur l'avancée actuelle de l'enquête publique.

Il est rappelé qu'une commission d'enquête a été désignée et que les premiers éléments du lancement de l'enquête ont été évoqués. Il importait de réunir cette instance de façon à procéder aux élections, le code de l'environnement précisant la nécessaire articulation entre la commission d'enquête et la CLE.

À ce jour le calendrier prévisionnel de l'enquête laisse augurer une fin d'enquête sur janvier avec un rapport et des conclusions un mois après. À l'issue de la procédure, la CLE devra se réunir pour adopter le projet de SAGE auquel elle peut éventuellement apporter quelques modifications. Ce projet adopté par délibération, le préfet pourrait alors valider le SAGE dans une perspective calendaire conforme à l'échéancier prévisionnel de fin du premier trimestre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet tient à remercier l'ensemble des participants et lève la séance après les remerciements de M VANNSON adressés à son égard.

Le président de séance,
Pour le préfet par délégation
Le secrétaire général

David PERCHERON

Annexe : CLE réunion du 19 octobre 2022:

Présence membres et procurations :

1^{er} collège: représentants des collectivités territoriales, groupements et établissements publics locaux (24 membres)	
Mme Charline PRINCE (CR)	absente
Mme Régine BEGEL (CD88)	Présente: avec procuration de M JOURDAIN
Mme Martine BOULLIAT (CD88)	Présente
Mme Dominique HUMBERT (CD88)	Présent
M Benoît JOURDAIN (CD88)	Absent : procuration donnée à Mme BÉGEL
Mme Sandrine PATARD (CD88)	Présente
M Guy SAUVAGE (CD88)	Présent :avec procuration de Mme VIGNOLA
M André HAUTCHAMP	Absent : procuration donnée à M MANGIN
Mme Johanna GOULAIN	Présente: avec procuration de M SYLVESTRE
M Denis CREMEL	Présent : avec procuration de M GLORIOT
M Gilbert BOGARD	Présent
M Pierre SYLVESTRE	Absent : procuration donnée à Mme GOULAIN
M Sylvain GLORIOT	Absent : procuration donnée à M CREMEL
M. Joachim FRANQUEVILLE	Présent
Mme Jacqueline VIGNOLA	Absente :procuration donnée à M SAUVAGE
M. Jean-Luc COUSOT	Présent
M. Jean-Bernard MANGIN	Présent: avec procuration de M HAUTCHAMP
M. Damien MAYAUX	Présent
M. Jean-Luc THIERY	Présent
M. Jean-Luc MUNIERE	Présent
M. Landry LEONARD	Absent
M. Gérard GREPINET	Présent
M. Dominique COLLIN	Présent
M. Thierry GAILLOT	Présent

2ème collège : usagers , propriétaires fonciers , organisations professionnelles et associations. (13 membres)

M. Jérôme MATHIEU	Absent : procuration donnée à Mme CONRAUX
M. Sylvain JACOBEE	Présent: avec procuration de M GREMILLET
M. Michel LALLEMAND	Absent
M. Bernard SCHMITT	Présent
M. Jean-François FLECK	Présent
M. Christian VILLAUME	Présent
M. Alain SALVI	Absent
M. Robert MULLER	Présent
Mme Sylvie CONRAUX	Présente: avec procuration de M MATHIEU
Mme Nadine ORIVELLE DE BORTOLI	Présente
M. Michel BALAY	Absent
M. Michel WOLLENSCHNEIDER	Présent
M. Daniel GREMILLET	Absent : procuration donnée à M JACOBEE

3^e collège : représentants de l'État et Établissements publics (9 membres)

Préfet coordonnateur de bassin	Représenté
Préfet des vosges	Présent
Directeur DDT	Directeur adjoint : M BOINEL présent
Directeur DDETSPP	Représenté : Mme ROLIN présente
Directeur DREAL	Représenté : Chef UD88 M ANSEL présent
Directrice ARS	Représentée : M GENDARME
Directeur Agence Eau Rhin-Meuse	M Vauthier présent
Directeur Agence Eau R-M-C	Procuration AERM
Directeur Grand-Est OFB	Procuration DDT

Présence invités et observateurs.

Invités et observateurs	
M François VANNSON	Présent
Mme Sylvie DIDIER (CD88)	Présente
Mme Valérie AUROY (CD88)	Présente
M Thomas VISINE (CD88)	Présent
M Julien OSTER (DDT88)	Présent
M Nicolas THIEBAUT (Préfecture 88)	Présent
Mme Charlène GODEL (ARS)	Présente